

-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DETADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 9 JUIN 2026, À 19H00, AU CENTRE DES
LOISIRS, 286, RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5
Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6

Assiste également à la réunion :

Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, comme secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 00, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.1 du Code Municipal, L.R.Q, c.C-27-1.

**RESOLUTION
2026-06-219**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Période de question**
- 5. Adoption des procès-verbaux**
 - 5.1. Adoption de la séance ordinaire du 12 mai 2026;
 - 5.2. Adoption de la séance extraordinaire du 21 mai 2026;
- 6. Correspondances**
 - 6.1. Lettre de la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
 - 6.2. Lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable ;
 - 6.3. Lettre du CSSS Côte-Nord de Monsieur Jean-François Miron, président-directeur-général concernant une démarche de consultation populationnelle;
- 7. Rapport des comités**
 - 7.1. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2026;
 - 7.2. Dépôt de la liste des permis émis en mai 2026;
- 8. Présentation des comptes**
 - 8.1. Comptes à payer au 31 mai 2026;
- 9. Dépenses et engagements de crédits**
 - 9.1. Achat de constats d'infraction /Stationnement ;
 - 9.2. Budget révisé 2026 de l'Office Municipal d'Habitation du Québec;

- 9.3. Demande d'aide financière au Programme de l'Alliance pour la solidarité de la MRC de la Haute-Côte-Nord;
- 9.4. Demande d'aide financière à la MRC de la Haute-Côte-Nord Journées de la Culture 2026;
- 9.5. Formation en communication;
- 9.6. Annulation d'arriérages et de pénalités au compte divers au 12 mai 2026;
- 9.7. Mandat pour l'évaluation de la capacité des réseaux d'aqueduc;
- 9.8. Implantation d'un nouveau logiciel de gestion du service incendie;
- 9.9. Demande d'aide financière à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le Fonds régions et ruralité;
- 9.10. Autorisation spéciale accordée aux bénévoles de l'École St-Joseph pour la tenue d'une activité de financement du 11 au 14 juin 2026;
- 9.11. Formation d'un agent de sûreté d'installation Maritime ASIM ; **Reporté**

9. Adoption des règlements

10. Avis de motion

11. Projets de règlements

12. Divers

- 12.1. Demande de la Compagnie de l'Ubus Théâtre /Installation espace au Bloc sanitaire ;
- 12.2. Autorisation d'accès et nomination responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la S.A.A.Q. ;
- 12.3. Embauche d'une adjointe administrative / Commis à la réception ;
- 12.4. Embauche du personnel estival ;
- 12.5. Programmation de la Fête Nationale ;
- 12.6. Rénovation ou remplacement de la clôture délimitant le stationnement de la Maison du Tourisme ; **Reporté**
- 12.7. P.I.I.A.272, rue des Montagnais ;
- 12.8. P.I.I.A. 325, rue des Pionniers ;
- 12.9. P.I.I.A. 127, rue Saguenay ;

13. Affaires nouvelles

- 13.1. _____
- 13.2. _____
- 13.3. _____
- 13.4. _____

13. Périodes de questions

14. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance.

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé et en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- 13.1. Politique des nouveaux-nés;
- 13.2. Demande d'appui au Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire;
- 13.3. Proposition de services juridiques /Morency sociétés d'avocats
- 13.4. Congrès de la Fédération Québécoises des Municipalités;

RESOLUTION
2026-06-220

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026.

RESOLUTION
2026-06-221

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2026.

DÉPÔT D’UNE LETTRE DE LA MINISTRE DE L’ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA
FAUNE ET DES PARCS, PASCALE DERY, DATEE DU 26 MAI
DERNIER, CONCERNANT LA CREATION DU PARC NATIONAL DES
DUNES-DE-TADOUSSAC.

Dépôt d’une lettre de la ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Pascale Dery, datée du 26 mai dernier, nous indiquant que le statut du parc national des Dunes demeure le plus pertinent.

DÉPÔT D’UNE LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA
MOBILITÉ DURABLE, MONSIEUR JONATAN JULIEN, DATÉE DU 14
AVRIL 2026, CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE
2 808.00\$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE A LA VOIRIE
LOCALE VOLET-ENTRETIEN-2026-2027

Lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Jonathan Julien, datée du 14 avril 2026, concernant une aide financière maximale 2 808.00\$ dans le cadre du programme d’aide a la voirie locale volet-entretien-2026-2027

DÉPÔT D’UNE LETTRE DU CISSS CÔTE-NORD DE MONSIEUR
JEAN-FRANÇOIS MIRON, PRÉSIDENT-DIRECTEUR-GÉNÉRAL
CONCERNANT UNE DEMARCHE DE CONSULTATION
POPULATIONNELLE.

Dépôt d’une lettre du CISSS Côte-Nord de monsieur Jean-François Miron, président-directeur-général concernant une démarche de consultation populationnelle visant à répondre aux besoins évolutifs de santé des citoyens du territoire.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 2 juin 2026.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN AVRIL 2026
Dépôt du rapport des permis émis en avril 2026.

**RESOLUTION
2026-06-222**

COMPTES À PAYER – MAI 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 385 322.65\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 mai 2026 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par monsieur Bruno Forest.

QUE le directeur-général et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2026-06-223**

ACHAT DE CONSTATS D'INFRACTION DE STATIONNEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat de 150 livrets de constats d'infraction de stationnement de la Compagnie Groupe CCL au montant de 2 975,00\$ taxes non incluses.

**RESOLUTION
2026-06-224**

BUDGET RÉVISÉ 2026 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2026 la Société d'Habitation du Québec a déposé à la Municipalité de Tadoussac un budget révisé 2026 de l'Office Municipal de Tadoussac dont notre participation financière est passée de 2 925\$ à 3 149\$;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil approuve le budget révisé 2026 de l'Office Municipale d'Habitation de Tadoussac dont la participation de la Municipalité de Tadoussac s'élève à 3 149\$ au lieu de 2 925\$ prévue initialement et d'en défrayer la différence.

**RESOLUTION
2026-06-225**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, à déposer la demande de subvention pour le projet intitulé « Chargé de projet en logement » d'un montant de 58 500\$ dans le cadre de l'appel à projet du 15 mai 2026 du programme de l'Alliance pour la solidarité de la MRC La Haute-Côte-Nord.

Il est également résolu que monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, représente l'organisme et soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la demande, tel que prévu dans les modalités du projet.

**RESOLUTION
2026-06-226**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD JOURNÉES DE LA CULTURE 2026

CONSIDÉRANT QUE les Rencontres d'Hydro-Québec offrent un programme de subvention dans le cadre des Journées de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la culture visent à favoriser l'accès du grand public à diverses formes d'expression artistique et à mettre en valeur le patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités rejoignent plusieurs catégories de citoyennes et de citoyens et contribuent au dynamisme culturel de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite proposer les activités suivantes :

- Atelier sur l'art du jeu (théâtre et improvisation) avec Rosa Zacharie, destiné aux enfants de 10 ans et plus;
- Activité littéraire : *Rencontre Accueil Fleuve* avec Sylvie Chénard, ouverte à tous;
- Activité muséale au Poste de traite Chauvin avec Gilbert Hervieux, écrivain innu (Wabush), ouverte à tous;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme des Rencontres d'Hydro-Québec pour la réalisation des activités prévues lors des Journées de la culture 2026.

**RESOLUTION
2026-06-227**

FORMATION EN COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend améliorer le climat de travail, une meilleure cohésion des équipes, une meilleure communication, développer un sentiment d'appartenance, reconnaître les comportements nuisibles et les droits et les responsabilités de chacun des employés ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Pro-Gestion au montant de 1 000\$ avec les taxes applicables et les frais de déplacements aux fins d'offrir aux employés une formation sous les thèmes suivants : civilité au travail, harcèlement et risques psychosociaux.

**RESOLUTION
2026-06-228**

**ANNULATION D'ARRIÉRAGES ET DE PÉNALITÉS AUX COMPTES
DIVERS AU 12 MAI 2026**

CONSIDÉRANT QU'actuellement la Municipalité de Tadoussac a des comptes divers datant de 2016 à 2025, entre autres, des arriérages et des pénalités ainsi que des comptes insolvable ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour récupérer ces sommes engendraient des frais et une perte de temps plus élevés que les sommes dues ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire annuler ces comptes afin d'alléger le système comptable et d'en faciliter la gestion ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil annule les arriérages et les pénalités aux comptes divers de 2016 à 2025 tel que soumis dans la liste ci-jointe en annexe et est versée aux archives de la Municipalité.

**RESOLUTION
2026-06-229**

**MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DES RÉSEAUX
D'AQUEDUC / PROJET DE LOGEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend doter la Municipalité des logements à l'intérieur de son territoire urbanisé;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroie un mandat à monsieur Gilles Fillion, ingénieur, afin d'évaluer la capacité de nos réseaux d'eaux en vue de projets de logements soit une banque de quinze (15) heures au taux de 125\$ / heure ainsi que les frais de déplacement.

**RESOLUTION
2026-06-230**

**IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DU
SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service Incendie entend implanter un nouveau logiciel de gestion du service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau logiciel permettra une capacité à regrouper la prévention, les horaires, le maintien de compétences, les communications, les disponibilités, les rapports d'interventions, les fiches d'employés, les bris et les rapports ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat d'un nouveau logiciel de gestion du service incendie de la Compagnie ICO Technologies au montant de 1500\$ pour l'implantation et 14\$ par mois par pompier soit 3 138\$ taxes non incluses pour l'année 2026.

**RESOLUTION
2026-06-231**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD DANS LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, à déposer la demande de subvention pour le projet intitulé « Chargé de projet en logement » d'un montant de 50 000\$ dans le cadre du programme de Fonds régions et ruralité de la MRC La Haute-Côte-Nord.

Il est également résolu que monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, représente l'organisme et soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la demande, tel que prévu dans les modalités du projet.

**RESOLUTION
2026-06-232**

AUTORISATION SPÉCIALE ACCORDÉE AUX BÉNÉVOLES DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU 11 AU 14 JUIN 2026

ATTENDU QUE les bénévoles de l'École St-Joseph organisent annuellement une activité de financement au bénéfice des élèves et des activités scolaires;

ATTENDU QUE cette activité constitue depuis de nombreuses années une initiative reconnue et appréciée de la communauté de Tadoussac, permettant de soutenir la réalisation de projets éducatifs, culturels, sportifs et parascolaires au bénéfice des jeunes;

ATTENDU QUE cette activité comprend l'accueil de visiteurs voyageant en véhicule récréatif, en fourgonnette aménagée ou dans tout autre véhicule utilisé à des fins d'hébergement temporaire, ainsi que l'utilisation temporaire d'un stationnement municipal pour le stationnement de nuit;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la contribution importante des bénévoles de l'École St-Joseph à la vitalité de la communauté ainsi que les retombées positives de cette activité pour les élèves et leurs familles;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la communauté de permettre la tenue de cette activité de financement pour la période du 11 au 14 juin 2026;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal autorise exceptionnellement les bénévoles de l'École St-Joseph à utiliser le stationnement de la Sépaq afin d'y tenir une activité de financement comprenant le stationnement de nuit de véhicules récréatifs, fourgonnettes aménagées et autres véhicules similaires, du 11 juin 2026 à 15 h jusqu'au 14 juin 2026 à 15 h;

QUE, pour la durée de cette activité et uniquement à l'égard du lieu visé par la présente résolution, l'application des dispositions réglementaires municipales interdisant le stationnement de nuit soit suspendue aux fins de la tenue de l'événement autorisé;

QUE les sommes perçues dans le cadre de cette activité soient administrées par les bénévoles de l'École St-Joseph et utilisées au bénéfice des élèves et des activités scolaires;

QUE les bénévoles de l'École St-Joseph assument l'organisation générale de l'activité, veillent au maintien de l'ordre et de la propreté des lieux et s'assurent que le site est remis dans son état initial à la fin de l'événement;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle au respect de toute exigence applicable de l'assureur de la municipalité ainsi que de toute mesure de sécurité ou condition administrative déterminée par la direction générale;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes mesures administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

**RESOLUTION
2026-06-233**

**DEMANDE DE LA COMPAGNIE DE L'UBUS THÉÂTRE
/INSTALLATION ESPACE DU BLOC SANITAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de l'Ubus Théâtre souhaite être présente à Tadoussac pour la période du 27 juillet au 23 août 2026 afin d'offrir des prestations théâtrales pour tous âges;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit le plus approprié afin d'accueillir l'autobus de l'Ubus Théâtre durant cette période est l'aire gazonnée devant le bloc sanitaire sur la rue Bord-de-l'Eau;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la compagnie Ubus Théâtre et de lui permettre de s'installer dans l'aire gazonnée adjacente au bloc sanitaire sur la rue Bord-de-l'Eau ;

**RESOLUTION
2026-06-234**

**AUTORISATION D'ACCÈS ET NOMINATION RESPONSABLE DES
EMPLOYÉS DÉSIGNÉS POUR ACCÉDER AUX RENSEIGNEMENTS
COMMUNIQUÉS PAR LA S.A.A.Q.**

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la municipalité de Tadoussac, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») de communiquer certains renseignements à la municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la municipalité de Tadoussac de communiquer certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q, c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la

personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante ;

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur-général, et monsieur Claude Brassard, maire, pour et au nom de la municipalité de Tadoussac, à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société et la municipalité de Tadoussac ;

QUE le Conseil désigne pour l'application de ladite entente, monsieur Olivier Lacelle à titre de coordonnateur de l'entente ;

QUE monsieur Olivier Lacelle, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société. il pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier ;

QUE monsieur Olivier Lacelle, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

**RESOLUTION
2026-06-235**

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATION ET COMMIS À LA RÉCEPTION

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection de la candidature de madame Laure Saint-Amaux au poste d'adjointe administrative et commis à la réception ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Laure Saint-Amaux au poste d'adjointe administrative et commis à la réception dont les conditions de travail sont celles établies à la convention collective de travail en vigueur du Syndicat des Employés Municipaux de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-06-236**

EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche du personnel suivant selon les départements :

☐ **Camp de jour 2026 :**

- Madame Sarakim Gauthier, responsable

- Monsieur Olivier Gauthier, animateur
- Madame Jade Lebel, animatrice

☐ **Contrat de gestion de la circulation avec le MTQ :**

- Madame Kathia-Marie Gignac
Madame Nathalie Dallaire
Monsieur Régis Hovington
Monsieur Sacha Henry-Yekta
Monsieur Patrice Marquis
Monsieur Dylan Otis-Therrien

Agent d'information et circulation routière :

Madame Chantale St-Hilaire

Stationnements :

Monsieur Clément Côté
Monsieur Serge Fortier

☐ **Musée poste de traite Chauvin et de la Maison du Tourisme**

- Madame Mireille Tré Ore
Madame Arline Brisson
Madame Johanne Hovington
Monsieur Fabrice Duchesne
- Madame Arline Brisson
- Madame Johanne Hovington
- Madame Nathalie Olsen, préposée à l'entretien ménager ;
Madame Alex-Anne Cécyre, préposée à l'entretien paysager ;
Madame Marie-Pierre Olsen, Chef d'équipe à l'entretien paysager
Monsieur Maxime Lacroix agent de stationnement et d'information

QUE les conditions de travail de ces employés sont celles établies à la convention collective de travail du Syndicat des Employés Municipaux de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-06-237**

PROGRAMMATION DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'offrir une Fête Nationale rassembleuse et accessible à la population;

CONSIDÉRANT la programmation proposée incluant les activités culturelles, familiales et festives réparties sur les 23 et 24 juin 2026;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve la programmation de la Fête Nationale 2026 telle que présentée ainsi que les ressources nécessaires à sa réalisation.

**RESOLUTION
2026-06-238**

P.I.I.A.272, RUE DES MONTAGNAIS

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 272, rue des Montagnais souhaite rénover une seconde partie du mur de soutènement tel qu'autorisé au permis 2025-0069, avec le même matériel.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 272, rue des Montagnais de rénover une seconde partie du mur de soutènement tel que déjà autorisé au permis 2025-0069.

**RESOLUTION
2026-06-239**

P.I.I.A. 325, RUE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 325, rue des Pionniers souhaitent implanter un cabanon de dimensions de 8 pieds x 8 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont remis le plan de localisation ainsi que les plans, dimensions et matériaux de la construction souhaitée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, et ce, en recommandant que les revêtements muraux soient à l'horizontale le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 325, rue des Pionniers à l'implantation d'un cabanon et ce, en recommandant que les revêtements muraux soient à l'horizontale.

**RESOLUTION
2026-06-240**

P.I.I.A. 127, RUE SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite faire l'ajout d'une section de clôture d'une hauteur de 3 pieds, matériaux et couleur identique à la section existante (bois traité) ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a remis le plan de localisation ainsi que les dimensions et matériaux souhaités ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Le Conseil autorise la propriétaire du 127, rue Saguenay à faire l'ajout d'une section de clôture d'une hauteur de 3 pieds matériaux et couleur identique et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION
2026-06-241**

POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX-NÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac reconnaît l'importance de soutenir les familles et de valoriser la venue de nouveaux citoyens sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire :

- Souligner la naissance ou l'adoption d'un enfant ;
- Favoriser le sentiment d'appartenance des familles à la communauté;
- Contribuer au bien-être des nouveaux-nés et de leurs parents;
- Promouvoir Tadoussac comme milieu de vie accueillant pour les jeunes familles;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil adopte une politique d'accueil des nouveaux-nés et dans le cadre de cette politique octroie une contribution de 100\$ par nouveau-né sous forme de carte-cadeau de la Pharmacie Brunet.

**RESOLUTION
2026-06-242**

DEMANDE D'APPUI AU COMITÉ ZIP DE LA RIVE-NORD DE L'ESTUAIRE

CONSIDÉRANT QUE

- Le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire occupe une place importante dans la mise en valeur du Fleuve Saint-Laurent, de Tadoussac à Baie-Trinité;
- Le Comité ZIP possède une expertise cumulée pendant plus de 30 ans dans notre région ;
- Le Comité ZIP collabore avec de nombreuses municipalités de la région pour améliorer la qualité de l'environnement et l'accès au fleuve pour les citoyens;
- Le Comité ZIP contribue à former une main-d'œuvre qualifiée en environnement ;
- Le Comité ZIP vit actuellement de graves difficultés financières qui mettent en péril son existence et la poursuite de ses activités;
- Le Comité ZIP s'efforce de redresser la situation tout en respectant ses engagements financiers et moraux.

Il est proposé de reconnaître l'importance du Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire et de le soutenir dans les démarches de redressement qui permettront la poursuite de ses activités.

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac reconnaisse l'importance du Comité ZIP de la Rive-Nord de l'Estuaire et de le soutenir dans leurs démarches de redressement qui permettront la poursuite de ses activités.

**RESOLUTION
2026-06-243**

PROPOSITION DE SERVICES JURIDIQUES / MORENCY SOCIÉTÉS D'AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Avocats Morency a déposé le 8 juin courant une offre pour un service forfaitaire de consultations juridiques au montant de 1600\$ annuellement; plus taxes et déboursés;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre de service forfaitaire, datée du 8 juin courant, de la Société d'Avocats Morency pour un service forfaitaire de consultations juridiques au montant de 1600\$ annuellement plus taxes et déboursés.

**RESOLUTION
2026-06-244**

CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE se tiendra le Congrès Annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités au Centre des Congrès à Québec du 24 au 25 septembre prochain sous le thème « Faire du Québec, le Québec des Régions »;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Claude Brassard, maire, à assister au Congrès Annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra à Québec du 24 au 26 septembre prochain;

QUE les frais d'inscription et de séjour soient défrayés par la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 04 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 04.

**RESOLUTION
2026-06-245**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20 h 04.

Je, Claude Brassard, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents : 11 personnes en présentiel et 0 en visio-conférence Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier

Claude Brassard, maire

